

# Concours de photographie amateur du Coloris automnal 2006

## Règlements

Le concours est organisé par la Commission de la capitale nationale en collaboration avec le Centre Japonais de la Photo de la Place du Centre à Gatineau (secteur Hull) et Place du Centre.

Thème suggéré mais pas obligatoire : Les couleurs des forêts du Parc se reflétant dans l'eau



1. **ADMISSIBILITÉ** : Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs résidant au Canada. Le participant doit être majeur ou être autorisé par un parent ou tuteur légal à participer. Le personnel de la CCN, du Centre Japonais de la Photo, de Place du Centre et des Galeries de Hull à Gatineau, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille immédiate, ne peuvent y participer.
2. **PARTICIPATION** : Remplir le bulletin de participation disponible au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau, à Chelsea et Centre Japonais de la Photo, de Place du Centre et des Galeries de Hull à Gatineau, ou télécharger un bulletin à partir du site [www.capitaleducanda.gc.ca/gatineau](http://www.capitaleducanda.gc.ca/gatineau) ou au [www.centrejaponaisphoto.com](http://www.centrejaponaisphoto.com). Apportez ou postez votre bulletin de participation et deux exemplaires d'une photographie en couleur, dont vous êtes l'auteur et dont vous détenez exclusivement tous les droits, au Centre Japonais de la Photo (Place du Centre), au 200, promenade du Portage, à Gatineau (secteur Hull), (Québec) J8X 4B7. Les bulletins doivent avoir été reçus au plus tard le 27 octobre 2006, à 16 h. Les photographies jointes au bulletin doivent mesurer 20,32 cm (8 po) sur 25,40 cm (10 po) ou 20,32 cm (8 po) sur 30,48 cm (12 po). Limite d'un seul bulletin par participant. Prière de noter que les photographies reçues ne seront pas retournées aux participants à la fin du concours.

Développement d'une photographie de 20,32 cm (8 po) sur 25,40 cm (10 po) à partir d'un négatif, d'une diapositive ou d'un fichier numérique disponible, en service d'une heure, au Centre Japonais de la Photo Place du Centre et Galerie de Hull, Gatineau.

3. A) **PRIX DU JURY** : Au total, cinq (5) prix seront décernés par le jury, soit :

**Premier prix** : Caméra numérique Fuji FinePix S9000, 9 méga pixels, valeur de 750\$, gracieuseté du Centre japonais de la Photo, place du Centre et Galerie de Hull, à Gatineau;

**Deuxième prix** : Caméra numérique Fuji Finepix a500 - 5,1 méga pixels, valeur de 200\$, gracieuseté du Centre japonais de la Photo, place du Centre et Galerie de Hull, à Gatineau;

**Troisième prix** : Caméra numérique Fuji Finepix a500 - 5,1 méga pixels, valeur de 200\$, gracieuseté du Centre japonais de la Photo, place du Centre et Galerie de Hull à Gatineau;

**Quatrième prix** : Certificat cadeau de 150\$, gracieuseté du Centre japonais de la Photo, place du Centre et Galerie de Hull, à Gatineau;

**Cinquième prix** : Certificat cadeau de 150\$. Gracieuseté de la Place du Centre (secteur Hull), à Gatineau.

**B) PRIX DU CHOIX DU PUBLIC** : Un prix sera également décerné pour la photographie qui aura recueilli le plus de votes de la part du public. Le prix consistera en un laissez-passer familiale (saison 2006-2007) pour la pratique du ski de fond au parc de la Gatineau (valeur 255\$), un laissez-passer estival pour le la saison 2007 (valeur de 55\$), offert par la Commission de la capitale nationale.

4. **CRITÈRES D'ÉVALUATION** : Les cinq prix du jury seront décernés en fonction des critères d'évaluation suivants :
  - a) pertinence par rapport au thème suggéré mais pas obligatoire, b) composition, c) impact visuel et d) qualité technique.
5. **DÉCISION DU JURY ET PUBLICATION** : Toutes les photographies soumises et retenues seront exposées au Centre des visiteurs du Parc de la Gatineau et à Place du Centre du 1 au 10 novembre 2006 inclusivement. Elles seront ensuite examinées par un jury le 13 novembre 2006. La décision du jury sera sans appel. Par ailleurs, le prix du choix du public sera décidé par vote populaire. Les gagnants (six au total, incluant le prix du public) seront informés par téléphone avant le 17 novembre 2006, après la décision du jury et le décompte du vote populaire. Les photographies gagnantes seront exposées au Centre des visiteurs du parc de la Gatineau dans le cadre du Coloris automnal 2007 et sur le site Web de la CCN du 20 novembre au 21 décembre 2006.
6. **REMISE DES PRIX** : Les gagnants devront prendre les arrangements nécessaires pour venir chercher leur prix dans les trente (30) jours qui suivront la fin du concours. Par ailleurs, si un participant sélectionné est d'âge mineur, seul un parent adulte ou tuteur légal sera autorisé à recevoir le prix au nom du mineur et à signer tout document requis à cet effet.



7. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : Les participants conserveront la propriété intellectuelle des photographies participantes et / ou gagnantes. Cependant, en participant au concours, les participants autorisent expressément la CCN et le Centre Japonais de la Photo (Place du Centre et galerie de Hull, à Gatineau) à publier les photographies reçues conformément aux termes de ce concours et à les utiliser subséquentement à des fins de communication, de promotion et d'exposition.

8. **RESPONSABILITÉ** : La CCN et le Centre Japonais de la Photo (Place du Centre) prendront toutes les précautions nécessaires lors de la manipulation des photographies soumises. Elles ne pourront cependant être tenues responsables des dommages, pertes ou retards survenus lors du transport ou manipulation de celles-ci.

9. **DROITS D'AUTEUR** : Les participants déclarent détenir les droits d'auteur liés à la photographie soumise et s'engagent expressément à exonérer et à tenir quittes et indemnes la CCN et le Centre Japonais (Place du Centre) de toute poursuite, demande ou action qui pourrait être intentée par suite de la publication ou de l'utilisation de leur photographie dans le cadre du concours ou à des fins de promotion, de communication ou d'exposition.

10. Toute photo où apparaissent une ou des personnes identifiables devra être accompagnée d'un formulaire dûment rempli et signé par ces personnes, octroyant à la CCN et au Centre japonais de la Photo le droit d'exposition et de publication de ces photos, à défaut de quoi cette photographie devra être rejetée.

11. **DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ** : La CCN n'est pas responsable des erreurs d'impression ou de typographie se trouvant dans tout document lié au concours.

La CCN se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler ou d'interrompre le présent concours pour toute cause hors de son contrôle qui remettrait en question l'impartialité ou le déroulement normal de ce concours.

La CCN se réserve également le droit, à sa discrétion, de rejeter tout bulletin et/ou toute photographie non conforme aux termes de ce concours ou pour tout autre motif raisonnable.

12. **PERMISSION D'UTILISER LES NOMS ET COORDONNÉES DES PARTICIPANTS**: En s'inscrivant au concours, les participants consentent à la divulgation et à l'utilisation de leur inscription, nom, lieu de résidence, photographie, voix et image, sans aucune compensation ou avis, pour les fins du présent concours et pour les fins de publicité, marketing ou besoin informationnel dans tout média ou format (incluant Internet) en relation avec ce concours ou des concours similaires dans le futur, et acceptent de signer tout document relatif à cet engagement ou considéré nécessaire par la CCN.

13. **RÉSIDENTS DU QUÉBEC** : Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

14. *Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but de faciliter la Lecture du texte.*

15. **ONSENTEMENT** : Les participants au concours acceptent les règles énoncées ci-dessus et les prix tels quels. Aucune substitution monétaire ne sera accordée pour les biens ou services offerts en prix. La CCN se réserve le droit, sans restriction, de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure.

Nom du participant : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Lieu où la photographie a été prise : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des règlements relatifs au Concours de photographie amateur du Coloris automnal 2005, et je comprends et j'accepte toutes les clauses et conditions qui s'y rattachent.

Signature du participant  
(ou du parent ou tuteur légal dans le cas d'un mineur) : \_\_\_\_\_

**Bonne chance!**



Place du Centre  
et Galerie de Hull  
Gatineau (Québec)

